

**Arrêté du 28 janvier 2014 portant délégation (régisseurs d'avances et de recettes)
au tribunal d'instance de Paris 5ème arrondissement
NOR : JUSB1402725A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu la décision du 14 janvier 2014 des Chefs de la cour d'appel de Paris, portant délégation au tribunal d'instance de Paris 5ème arrondissement ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2014 de Madame la garde des sceaux, ministre de la justice, portant délégation au tribunal d'instance de Paris 5ème arrondissement ;

ARRÊTE

Article 1

Mme Caroline LAPLACE (CROUZIER), greffière du 1er grade, au tribunal d'instance de Paris 11ème arrondissement, déléguée par décision des chefs de la cour d'appel de Paris en date du 14 janvier 2014 et par arrêté de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 20 janvier 2014, est, à titre exceptionnel, pour la période du 6 janvier 2014 au 5 juillet 2014, nommée en qualité de régisseuse intérimaire au tribunal d'instance de Paris 5ème arrondissement.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Paris en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 28 janvier 2014.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK